

**AUTOMNE 2020**  
**DU 19 AU 23 OCTOBRE**  
**(5 JOURS)**

**LE LIORAN - CANTAL**

**COCKTAIL D'AVENTURES**  
**8/14 ANS**

Chalet les Galinottes  
Prairies des Sagnes - 15300 LE LIORAN  
☎ : 04 71 49 50 51  
E-mail : chalet-des-  
galinottes@galinottes.net  
site internet : [www.galinottes.net](http://www.galinottes.net)



## SITE

► A 1250 m d'altitude, au cœur de la station du Lioran et du parc des volcans d'Auvergne, à la lisière des grandes forêts de hêtres et de sapins, entouré par les monts du Cantal, (le plus vaste strato-volcan européen), le Chalet des « Galinottes » permet aux enfants de vivre un séjour dans un environnement naturel privilégié et protégé.

Le centre a obtenu l'agrément PMI permettant de recevoir le jeune public (toilettes adaptées, chaises et tables adaptées, services de restauration adaptés).

► Le Chalet des Galinottes est un centre conçu pour les enfants. Aujourd'hui, ce centre unique dans le département bénéficie de chambres de 4 à 6 lits, de nombreuses salles d'activités, d'une salle polyvalente, d'une salle dédiée à l'escalade équipée d'une SAE (surface artificielle d'escalade de 250m<sup>2</sup>), un cyber-espace, ainsi qu'un restaurant en service au plat pour nos plus petits prolongé par une grande terrasse panoramique. Il accueille une centaine d'enfants dans des conditions de confort et de sécurité optimal.

## TRANSPORT

En bus jusqu'au Lioran. Départ et arrivée Clermont Ferrand.

**Arrivée 1er jour sur le centre à partir de 10h30 / Départ dernier jour à 16h00 du centre.**

**Premier repas servi : Déjeuner – Dernier repas servi : Goûter**

## ACTIVITES :

### 15 participants

#### Au programme :

- Randonnée (1/2 journée sur les crêtes du Cantal)
- 1 séance d'escalade sur la SAE du centre
- 1 séance d'équitation
- 1 séance de tir à la carabine laser
- 1 séance de course d'orientation
- 1 séance de VTT
- Autres activités : ateliers manuels, veillées diverses, jeux collectifs...

**Toutes nos activités respectent les mesures sanitaires et la distanciation physique.**

## ORGANISATION DU SEJOUR

Le séjour est adapté au rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins.

Chaque enfant aura un animateur de référence, en charge de sa vie quotidienne (argent de poche, vêtements, courrier, toilette, etc...) Après leur arrivée et leur installation, le programme d'activités sera présenté aux enfants et par petits groupes, ils découvriront leur lieu de vacances.

Les activités principales se feront en fonction des tranches d'âges. Toutes les activités sont réalisables sur place ou à proximité.

#### Après le voyage aller et pendant le séjour :

Vous aurez la possibilité d'avoir des nouvelles de votre enfant régulièrement grâce au blog du séjour (le code d'accès vous sera donné avant le départ).

## PREPARER VOTRE SEJOUR

▶ Le courrier : Le courrier est envoyé et distribué tous les jours. Vous aimez recevoir du courrier de votre enfant, alors n'oubliez pas que pour lui aussi, une lettre reçue est un grand bonheur.

▶ Argent de poche : 10 € semblent largement suffisant pour un séjour où tout est compris.

▶ Objet de valeur : La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons

l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou perte de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

► Santé : En cas de maladie, le centre règle les frais médicaux immédiats et les parents remboursent la Ligue de l'enseignement à la fin du séjour, contre facture. La feuille de maladie sera envoyée dès réception du paiement.

En cas de traitement médical en cours, joindre :

- une copie de l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant. Il est interdit d'apporter des médicaments sans prescription médicale.

En cas d'hospitalisation, (ou d'un simple passage aux urgences), joindre au dossier :

- une photocopie de votre carte Vitale et de l'attestation de Sécurité Sociale
- de votre carte Mutuelle sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné afin de bénéficier du tiers payant dans la mesure du possible.

En cas d'accident une déclaration est faite par nos soins, auprès de notre assurance, qui prend également en charge les frais médicaux non remboursés (sécurité sociale et mutuelle)

Les titulaires de la C.M.U doivent obligatoirement joindre au dossier de l'enfant :  
une photocopie de l'attestation C.M.U sur laquelle est porté le nom de l'enfant concerné

**BON SÉJOUR AVEC LA FAL 15 !**